

les colons s'y jeter en foule ; il y a déjà une bonne route de chantier qui y conduit ; elle est communément connue sous le nom de chemin des Anglais, qui l'avaient assez bien faite pour pouvoir charroyer des provisions durant l'été. Elle traverse une partie de Polette et coupe la ligne provinciale un peu à l'est de la ligne nord-est du township Paucet ; ils s'en servirent tout le temps que durèrent les chantiers ; mais depuis que le commerce de bois est fini dans cette partie, la route a été peu fréquentée ; définitivement, elle est abandonnée. Très-peu de frais pourraient la mettre en bon état ; il ne s'agirait que de relever les arbres qui sont tombés sur le chemin, et de le redresser un peu, quoique généralement il soit assez droit. Très-peu d'argent en ferait un des plus beaux chemins de colonisation et un des plus fréquentés. Cette partie du comté ressemble beaucoup au terrain des townships de l'ouest, et est au moins aussi bonne."

#### TOWNSHIPS DE GARNEAU, CASGRAIN ET LAFONTAINE.

Les deux premiers de ces townships sont situés au sud-ouest, et le dernier au nord-est, au rang du chemin Elgin, dans le comté de l'Islet.

Le reste des terres non arpentées dans les townships plus haut nommés, a été divisé en lots de ferme dans le but d'élargir le champ de la colonisation, en conséquence de la vente rapide des terres placées des deux côtés du chemin Elgin, achetées par les cultivateurs entreprenants des anciennes paroisses des seigneuries qui bordent le St. Laurent ; l'ouverture du chemin Taché, qui traverse les townships de Garneau et Lafontaine et coupe le chemin Elgin, contribuera beaucoup à activer l'établissement de ces terres publiques.

Description des terres divisées en lots de ferme, dans le township de Garneau :

" Les cinq derniers rangs du township de Garneau, maintenant arpentés, donnent une superficie de vingt-deux mille acres de terre en partie bien propice à la colonisation, offrant une surface généralement unie et boisée le plus souvent de bois franc mêlé ; on y rencontre plus de roches que dans le township Casgrain."

Description des terres arpentées dans le township de Casgrain :

" Les cinq derniers rangs du township Casgrain, qui forment une superficie de 20,226 acres, sont généralement moins rocailleux que ceux du township Garneau ; ils sont en partie boisés en érablière, offrant un sol généralement sablonneux et de bonne qualité. Ce township est sillonné en tous sens par de puissantes et nombreuses rivières, sur lesquelles on pourrait facilement faire de nombreux moulins de toute sorte."

Description des terres arpentées dans le township de Lafontaine :

" Il se rencontre, en différents endroits, sur ces terrains, des prairies faites par les castors il y a un bon nombre d'années, qui seront d'un grand avantage pour les colons, par la facilité qu'ils auront de se procurer du foin qui, quoique d'une qualité assez inférieure, n'en sera pas moins utile pour les aider à hiverner leurs bestiaux, les premières années qu'ils occuperont leurs lots, en attendant qu'ils puissent en récolter de meilleur. Il y a aussi, sur quelques lots, des érablières dont plusieurs sont déjà occupées par des personnes qui y ont fait du sucre depuis deux ou trois ans ; les érablières seront un autre avantage pour les colons qui se trouveront à avoir ces lots, leur donnant occasion de gagner quelque argent en les exploitant dans une saison où il ne leur serait pas possible de rien faire pour avancer les travaux de leurs terres.

" On est surpris en voyant ces belles terres, qui sont pour ainsi dire à la porte de nos cultivateurs établis dans les paroisses situées le long du fleuve St. Laurent, qu'elles ne soient pas établies depuis de longues années, pendant que nos jeunes gens les plus vigoureux de nos campagnes s'efforçaient pour aller vivre au jour le jour chez des étrangers. Une des raisons premières, et qui en a certainement retardé l'ouverture, a été les mauvais rapports que faisaient les chasseurs, pour une raison ou pour une autre, contre ces terres, disant qu'elles n'étaient que des savanes et des rochers entièrement incultes, qu'il ne fallait pas songer à établir ; rapports que confirmait l'apparence par une lisière de un à un mille et demi en arrière des seigneuries, qui est telle que ces chasseurs représentaient le reste ; ensuite le manque complet de chemin pour parvenir à ces terres, et en dernier lieu l'incer-